



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce mardi 25 juin 2024 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Sont absents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme
 Monsieur Martin Careau, directeur général
 Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt des rapports sur le suivi du budget d'immobilisations
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 1661-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs aux demandes d'accès à l'information
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-369-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie
 - 4.4 Administration : Mouvement de personnel
 - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-370-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage et de réfection de trottoirs et de remplacer des luminaires de rues
 - 4.6 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel
 - 4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.8 Dépôt de la première projection des dépenses au 31 décembre 2024
 - 4.9 Amendement au budget : Exercice financier 2024
 - 4.10 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel
 - 4.11 Autorisation de signature de l'acte notarié : Avis de décontamination pour le 5-7, route de la Jacques-Cartier
 - 4.12 Autorisation de signature d'une transaction-quittance 5-7 Jacques-Cartier
5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Abrogation de la résolution 365-2023 concernant le projet intégré au 20, 22 et 24 avenue des Catherine
 - 5.2 Demande de dérogation mineure : 725, rue des Sables
 - 5.3 Demande de dérogation mineure : 17, route de Duchesnay
 - 5.4 Demande de dérogation mineure : Lot 6 444 990 (rue de la Tourbière)



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

- 5.5 Approbation des PIIA afin d'obtenir un permis de rénovation pour la construction d'une terrasse : 300-4733, route de Fossambault
- 5.6 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction d'un bâtiment principal pour le lot 6 618 636 situé sur la rue Laurent-Marcotte
- 5.7 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-363-2024 visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014
- 5.8 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions afin d'obtenir un certificat d'autorisation d'enseignes pour l'immeuble situé au 103-4320, route de Fossambault
- 5.9 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-368-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi d'autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) »
- 5.10 Installation d'une enseigne temporaire : Projet intégré sur l'avenue des Catherine - STA Immobilier
- 5.11 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour : Planification d'un espace public, d'un stationnement et de l'entrée du parc linéaire
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la diagnose du lac Saint-Joseph
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Aucun
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Aucun
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Aucun
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'acquisition d'une gratte extensible
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du mardi 25 juin 2024 est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

271-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

272-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES RAPPORTS SUR LE SUIVI DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS

En vertu de l'article 26 du *Règlement numéro 1468-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose le rapport de l'évolution du budget d'immobilisations de l'année 2024, comprenant la liste des projets non votés, préparé par madame Julie Cloutier, trésorière. Elle dépose également la liste des projets inachevés devant être prolongés, les projets en cours et les projets terminés au 31 décembre 2023.

273-2024 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1661-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 AFIN DE METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS AUX DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION**

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 juin 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-367-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le présent règlement;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1661-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs aux demandes d'accès à l'information.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
APR-369-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 235 000 \$ AFIN
D'EFFECTUER DES TRAVAUX CORRECTIFS À LA CLIMATISATION DE LA
MAIRIE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement APR-369-2024.

274-2024 ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU la tenue d'un concours pour l'embauche d'un étudiant à la numérisation;

ATTENDU les candidatures reçues et la tenue des entrevues pour le poste;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner l'embauche de Mélika Hamel et de Justine Rochette qui se partageraient un poste d'un maximum de 36 heures par semaine;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'embaucher une étudiante supplémentaire afin de poursuivre l'archivage des dossiers de propriété du Service de l'urbanisme;

ATTENDU que Megan Landry a accepté le poste d'étudiante à la numérisation pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU que ces embauches seraient d'une durée maximale de 9 semaines débutant le ou vers le 26 juin et se terminant au plus tard le 23 août 2024;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière, en date du 14 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche des employés occasionnels suivants : Mélika Hamel, Justine Rochette et Megan Landry aux postes d'étudiantes à la numérisation, pour une durée maximale de 9 semaines, débutant le ou vers le 26 juin et se terminant au plus tard le 23 août 2024, tel que prescrit l'article 9 du Règlement numéro 1467-2019. Ces employées seront rémunérées selon le salaire prévu aux grilles salariales pour les employés occasionnels pour le poste « Étudiant au greffe ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer les dépenses aux postes *Salaires temps partiel* (02-140-06-141 et 02-610-03-141) après une appropriation de 5 368,44 \$ du poste *Salaire régulier* (02-610-00-141).

ADOPTÉE

**275-2024 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
APR-370-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 265 000 \$ AFIN
D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS
ET DE REMPLACER DES LUMINAIRES DE RUES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 265 000 \$ afin d'effectuer des travaux de pavage et de réfection de trottoirs ainsi que de remplacer des luminaires de rues.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement APR-370-2024.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

276-2024 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU la nécessité pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire d'embaucher un préposé aux installations et aux activités de loisirs pour une période de 9 semaines;

ATTENDU que le poste nécessite l'utilisation d'un téléphone cellulaire pour pouvoir contacter son supérieur immédiat en tout temps, et afin d'être joignable par son employeur ou par les différentes ligues en cas d'annulation;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 14 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Philippe Robichaud à titre de préposé aux installations et aux activités de loisirs selon un horaire maximal de 35 heures par semaine pour une durée de 9 semaines débutant le 19 juin 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'offrir un montant compensatoire de 50 \$ à monsieur Philippe Robichaud pour l'utilisation de son cellulaire personnel, payable à la fin du contrat.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer un montant de 6 130 \$ au poste budgétaire *Salaires surveillant parc du Grand-Héron* (02-701-91-141) après un virement de 1 857 \$ du poste budgétaire *Salaires occasionnel projets culturels* (02-702-24-141) et un montant de 50 \$ au poste budgétaire *Cellulaire parc de glisse* (02-701-30-331).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 17 juin 2024, laquelle comprend 179 commandes au montant de 330 142,50 \$.

DÉPÔT DE LA PREMIÈRE PROJECTION DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose le rapport des projections budgétaires au 14 juin 2024 préparé par madame Julie Cloutier, trésorière.

277-2024 AMENDEMENT AU BUDGET : EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 17 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2024 en fonction de la première projection de revenus et de charges, déposée par madame Julie Cloutier, trésorière, laquelle porte les revenus anticipés à 21 829 025 \$ et les charges anticipées à 17 319 375 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 4 509 650 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2024 est évalué à 62 095 \$.

ADOPTÉE

**278-2024 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL**

ATTENDU qu'un employé est nécessaire pour pallier l'absence des autres employés durant leurs vacances;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim en date du 14 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche en date du 25 juin de madame Florence Garneau au poste d'aide technique et meneur de jeux pour la période du 25 juin au 30 août 2024. Elle sera rémunérée selon la grille salariale en vigueur des employés soccer.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

**279-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ : AVIS DE
DÉCONTAMINATION POUR LE 5-7, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU qu'un avis de contamination était inscrit sur le lot 4 513 816 (5-7, route de la Jacques-Cartier);

ATTENDU le certificat d'autorisation pour la réhabilitation des sols contaminés délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 11 décembre 2017;

ATTENDU que les travaux de décontamination des sols contaminés ont été réalisés sur ledit lot par un procédé *in situ* d'extraction sous vide double phase;

ATTENDU que l'entreprise Boilard, Renaud notaires inc. a préparé l'avis de décontamination pour le 5-7, route de la Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 17 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou, en son absence, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer l'avis de décontamination pour le 5-7, route de la Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Décontamination* (02-470-02-419).

ADOPTÉE

**280-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE
5-7 ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que le 15 octobre 2015, la Ville a vendu à l'entreprise Ambulance de la Jacques-Cartier un immeuble sis au 5-7, route de la Jacques-Cartier, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour lequel une promesse d'achat complétant l'acte de vente a été conclue le 18 août 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ATTENDU que le ou vers le 30 septembre 2020, la Ville a déposé une *Demande introductive d'instance* par laquelle elle réclame 200 000 \$ à l'entreprise Ambulance de la Jacques-Cartier pour le solde du prix de vente impayé une fois la décontamination d'une partie de l'immeuble complétée par la demanderesse;

ATTENDU que l'entreprise Ambulance de la Jacques-Cartier a contesté ce recours et a déposé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts au montant de 322 877,03 \$ pour des préjudices allégués qu'elle aurait subis à l'occasion de la décontamination du terrain et de la remise en état du bâtiment;

ATTENDU que la Ville et Ambulance de la Jacques-Cartier ont convenu de régler le présent dossier hors cour au moyen d'une transaction-quittance, le tout sans admission de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU que le projet de transaction-quittance préparé par Lavery a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 19 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil entérine l'offre soumise à l'entreprise Ambulance de la Jacques-Cartier tel que décrit dans le projet de transaction-quittance.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer la transaction-quittance pour l'immeuble sis au 5-7, route de la Jacques-Cartier.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à radier le solde de la créance de 200 000 \$ au nom de 9328-7142 Québec inc. (Ambulance de la Jacques-Cartier) à la suite de la transaction et d'approprier 155 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler l'impact budgétaire lié à la radiation.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

281-2024

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 365-2023 CONCERNANT LE PROJET INTÉGRÉ AU 20, 22 ET 24 AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU la résolution numéro 365-2023 adoptée à la séance du 11 septembre 2023 concernant le projet intégré résidentiel sur le lot 6 513 327;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'abroger la résolution numéro 365-2023 étant donné que le projet de construction pourra se réaliser plus vite que prévu;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 7 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 365-2023.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

282-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 725, RUE DES SABLES

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 725, rue des Sables afin de régulariser l'implantation du cabanon qui se trouve à 0,73 mètre de la ligne latérale, en tenant compte de l'avant-toit;

ATTENDU que l'article 7.2.1.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule qu'un espace d'un (1) mètre doit être laissé libre entre la construction complémentaire, en tenant compte des avant-toits, et les lignes latérales du terrain;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 juin 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il ne peut déplacer le cabanon sans l'endommager;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur une distance de 0,27 mètre, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-40-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 13 juin 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du bâtiment complémentaire (cabanon) situé à 0,73 mètre de la ligne latérale de lot, en tenant compte de l'avant-toit.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

283-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 17, ROUTE DE DUCHESNAY

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 17, route de Duchesnay afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal qui se trouve à 7,15 mètres de la ligne avant;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 juin 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il est impossible de déplacer la résidence;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisque la situation est telle depuis 1997 et qu'aucune plainte n'a été formulée à ce sujet;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur une distance de 0,35 mètre, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-41-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 13 juin 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de la résidence située au 17, route de Duchesnay.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

284-2024

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 6 444 990 (RUE DE LA TOURBIÈRE)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour construire un bâtiment de huit (8) logements sur le lot 6 444 990 d'une superficie de 1 519,6 mètres carrés;

ATTENDU que l'article 4.1.4 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* stipule que la superficie d'un terrain multifamilial doit avoir une surface de 200 mètres carrés par logement;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 juin 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur 80,4 mètres carrés, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-42-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 13 juin 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure pour autoriser un bâtiment multifamilial de huit (8) logements sur le lot 6 444 990 d'une superficie de 1 519,6 mètres carrés.
ADOPTÉE

285-2024

APPROBATION DES PIIA AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE RÉNOVATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE : 300-4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis déposée pour la construction d'une nouvelle terrasse sur la propriété sise au 300-4733, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du tronçon commercial central;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 6 juin 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 juin 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 13 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis déposée pour la construction d'une nouvelle terrasse sur la propriété sise au 300-4733, route de Fossambault.
ADOPTÉE

286-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LE LOT 6 618 636 SITUÉ SUR LA RUE LAURENT-MARCOTTE

ATTENDU la demande de permis de construction pour deux bâtiments commerciaux sur le lot 6 618 636;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 81-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur du tronçon commercial périphérique;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ATTENDU qu'il s'agit d'un complexe immobilier et que le plan d'ensemble du projet doit être approuvé dans son entièreté;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 7 juin 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU que deux choix de revêtements sont proposés;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 juin 2024;

ATTENDU la mise à jour des plans le 19 juin 2024 et la recommandation favorable de celle-ci par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 13 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour les deux bâtiments prévus sur le lot 6 618 636.

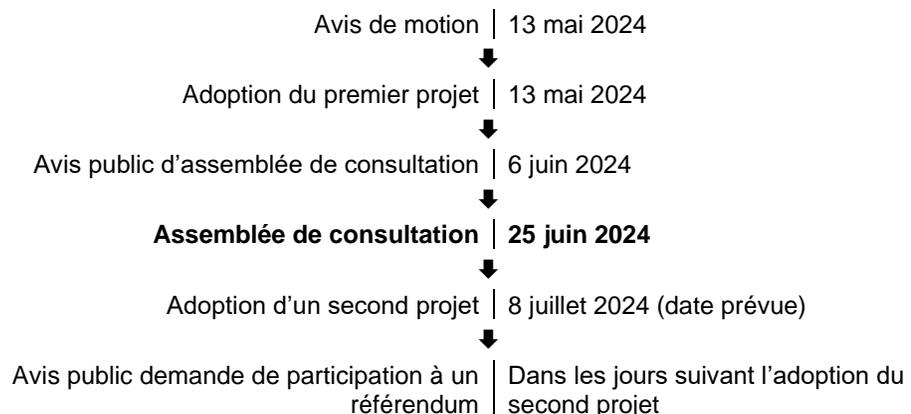
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de choisir le revêtement métallique en aluminium avec un fini effet bois étant donné qu'il a davantage de propriétés écologiques que le revêtement en fibrociment.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-363-2024 VISANT À EFFECTUER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2023 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-363-2024 visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 03-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Plan d'urbanisme numéro 1258-2014 et le Règlement de zonage numéro 1259-2014.

À la demande de ce dernier, madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions d'approbation référendaire en identifiant la disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.





VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024



Si aucune demande n'est reçue, le conseil pourra adopter le règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

287-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 103-4320, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour la propriété sise au 103-4320, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 7 juin 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 11 juin 2024;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 17 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour la propriété sise au 103-4320, route de Fossambault.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-368-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 58-M ET AINSI D'AUTORISER L'USAGE « HI : MULTIOGEMENTS (MAX. 24) »

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-368-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi d'autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) ».

À la demande de ce dernier, madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions d'approbation référendaire en identifiant les dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Avis de motion | 10 juin 2024



Adoption du premier projet | 10 juin 2024





VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Avis public d'assemblée de consultation | 14 juin 2024



Assemblée de consultation | 25 juin 2024



Adoption d'un second projet | 8 juillet 2024



Avis public demande de participation à un référendum | Dans les jours suivant l'adoption du second projet



Si aucune demande n'est reçue, le conseil pourra adopter le règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

288-2024

INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE : PROJET INTÉGRÉ SUR L'AVENUE DES CATHERINE - STA IMMOBILIER

ATTENDU la demande d'autorisation déposée par monsieur Alex Paquin-Pagé afin d'installer une enseigne annonçant le projet « Domaine Le Ste 4 » situé sur l'avenue des Catherine;

ATTENDU que l'enseigne serait en place pour de nombreuses années, jusqu'à la fin des travaux de construction de celui-ci;

ATTENDU que certains éléments, dont le type de structure et la nature de l'aménagement paysager, n'ont pas été précisés dans la demande et que des ambiguïtés demeurent à cet égard;

ATTENDU que l'ensemble des éléments entourant l'enseigne doit être prévu dans la présente résolution afin de s'assurer que le tout soit esthétique;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 18 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de refuser la demande d'installation d'enseigne telle que présentée.

ADOPTÉE

289-2024

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR : PLANIFICATION D'UN ESPACE PUBLIC, D'UN STATIONNEMENT ET DE L'ENTRÉE DU PARC LINÉAIRE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier connaît un fort développement depuis plus d'une dizaine d'années;

ATTENDU que l'avenue des Catherine constitue la nouvelle artère mixte de la ville sur laquelle plusieurs projets de multilogements, ainsi que des projets commerciaux et institutionnels sont en cours ou le seront bientôt;

ATTENDU qu'il est prévu dans le programme particulier d'urbanisme 2 - Secteur de développement sud-est du *Plan d'urbanisme numéro 1258-2014* la réalisation d'une place publique dans ce secteur;

ATTENDU qu'un tel aménagement serait fédérateur pour les citoyens et apporterait du dynamisme dans le secteur;

ATTENDU qu'il a lieu de prévoir un emplacement pour un stationnement public ainsi que pour l'entrée d'un futur parc linéaire prévu dans le complexe de milieux humides;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ATTENDU que l'offre de service de Groupe DDM pour Planification d'un espace public, d'un stationnement et de l'entrée du parc linéaire, en date du mois de juin 2024, est au montant de 15 000 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Groupe DDM respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 18 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de mandater Groupe DDM pour la planification d'un espace public, d'un stationnement et de l'entrée du parc linéaire. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de services déposée par Groupe DDM en date du mois de juin 2024.

Le coût du contrat est établi à 15 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'affecter la dépense au poste budgétaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pascal Bérubé, directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

290-2024

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA DIAGNOSE DU LAC SAINT-JOSEPH

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des études de caractérisation environnementale et d'élaborer un plan d'action dans le cadre de la diagnose du lac Saint-Joseph;

ATTENDU qu'il y a lieu de contribuer financièrement à l'octroi du mandat à la CBCJ conjointement avec les villes riveraines;

ATTENDU que la part de la Ville à l'offre de prix de Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour la diagnose du lac Saint-Joseph, en date du 11 juin 2024, au montant de 29 334 \$, plus taxes;

ATTENDU que ce contrat est exclu des règles régulières de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3 (2.1) de la *Loi sur les cités et villes* étant un organisme à but non lucratif et fournissant des services autres que ceux couverts par l'AECG ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Corporation du bassin de la Jacques-Cartier respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de mandater la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour la diagnose du lac Saint-Joseph selon l'offre de prix déposée soumise en date du 11 juin 2024 au montant de 29 334 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Plan action Lac St-Joseph (02-460-00-419)*.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'effectuer un premier paiement de 50 % à la CBJC dès l'octroi du mandat.

ADOPTÉE

TRANSPORT

291-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACQUISITION D'UNE GRATTE EXTENSIBLE

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Métal Pless inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU que l'acquisition d'une gratte extensible est requise pour le remplacement de l'unité 77;

ATTENDU que cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2024;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Métal Pless inc. en date du 2 mai 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat d'une somme de 50 175 \$, plus taxes à Métal Pless inc. pour l'acquisition d'une gratte extensible. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Métal Pless inc. en date du 2 mai 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 03 du Règlement 1648-2024.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024

292-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du mardi 25 juin 2024.

L'assemblée est levée à 19h40.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Isabelle Bernier
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES AFFAIRES JURIDIQUES